

ART-2 DU BARÈME DISCIPLINAIRE
ANÉANTISSEMENT D'UNE OCCASION DE BUT



**JOUEUR QUI EMPÊCHE ILLÉGALEMENT UNE OCCASION DE
BUT SANS BLESSER L'ADVERSAIRE.**



QUELLES SANCTIONS ?



2 MATCHS DE SUSPENSION

ART-3 DU BARÈME DISCIPLINAIRE FAUTE GROSSIÈRE



FAUTE COMMISE PAR EXCÈS D'ENGAGEMENT METTANT EN
DANGER L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DE L'ADVERSAIRE.



QUELLES SANCTIONS ?



**3 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

ART-4 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **COMPORTEMENT EXCESSIF/DÉPLACÉ**



**JOUEUR AVEC DES PAROLES, GESTES OU COMPORTEMENTS
INAPPROPRIÉS POUR LA SITUATION.**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**1 MATCH DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**2 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

ART-5 DU BARÈME DISCIPLINAIRE COMPORTEMENT BLESSANT



JOUEUR AVEC DES PROPOS, GESTES ET/OU ATTITUDES
SUSCEPTIBLES D'OFFENSER UN OFFICIEL.

QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

2 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

3 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM



ART-5 DU BARÈME DISCIPLINAIRE COMPORTEMENT BLESSANT



JOUEUR AVEC DES PROPOS, GESTES ET/OU ATTITUDES SUSCEPTIBLES
D'OFFENSER UN AUTRE JOUEUR, ENTRAINEUR OU DIRIGEANT.



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

1 MATCH DE SUSPENSION
MINIMUM

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

2 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

ART-6 DU BARÈME DISCIPLINAIRE COMPORTEMENT GROSSIER/INJURIEUX



JOUEUR AYANT UN COMPORTEMENT OU TENANT DES PROPOS GROSSIERS
OU INJURIEUX ENVERS TOUTES PERSONNES (SAUF OFFICIELS)



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE
3 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL
4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

ART-6 DU BARÈME DISCIPLINAIRE COMPORTEMENT GROSSIER/INJURIEUX



JOUEUR AYANT UN COMPORTEMENT OU TENANT DES PROPOS
GROSSIERS OU INJURIEUX ENVERS UN OFFICIEL



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

5 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

ART-7 DU BARÈME DISCIPLINAIRE COMPORTEMENT OBSCÈNE



**JOUEUR AYANT DES PROPOS, GESTES OU ATTITUDES HEURTANT LA
PUDEUR PAR REPRÉSENTATION D'ORDRE SEXUEL ENVERS UN OFFICIEL.**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**5 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-7 DU BARÈME DISCIPLINAIRE COMPOTEMENT OBSCÈNE



**JOUEUR AYANT DES PROPOS, GESTES OU ATTITUDES HEURTANT LA PUDEUR PAR
REPRÉSENTATION D'ORDRE SEXUEL ENVERS TOUTES PERSONNES (SAUF OFFICIELS)**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**3 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

ART-8 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **COMPORTEMENT INTIMIDANT/MENAÇANT**



**JOUEUR AYANT DES PROPOS, GESTES ET/OU ATTITUDES SUCEPTIBLES
D'INSPIRER DE LA PEUR ENVERS TOUTES PERSONNES (SAUF OFFICIELS)**

QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**6 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

